université de BORDEAUX

Conseil académique
Séance du 28 juin 2024

AVIS RELATIF A LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT A MI-PARCOURS DE L'ACCREDITATION DE 3 LICENCES PROFESSIONNELLES

Vu le code de l'éducation en son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Le conseil académique de l'université de Bordeaux émet l'avis suivant :

Article 1

Approuve la demande de renouvellement de l'accréditation des trois licences professionnelles suivantes :

- Licence professionnelle Métiers de la santé : nutrition, alimentation
- Licence professionnelle Métiers Chimie et physique des matériaux
- Licence professionnelle Métiers Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques

Avis adopté à l'unanimité des votes exprimés :
52 votes pour
0 vote contre
0 abstention

Fait à Talence le 28 juin 2024
Le président du conseil académique,

Dean Lewis